



Renseignement pour les coupures d'heure de travail

Par momo

Bonjour, je suis agent de sécurité à temps complet en CDI et mon employeur me fait travailler sur un site avec une coupure de 3 heures. Mes horaires sont de 8 heures à 11 heures et je reprends à 14 heures jusqu'à 18 heures. Je voudrais savoir si mon employeur a le droit de me faire travailler avec une coupure et doit-il me payer les heures de coupure, merci